

LETTRE INFO N°5



16 / 12 / 2025

Le SNEP FSU Guyane à ST LAURENT DU MARONI

Ce sont **12 collègues** de l'Ouest Guyanais (Apatou, St Laurent, Mana) qui sont venus assister à la réunion d'information organisée par le SNEP FSU Guyane à St Laurent **le jeudi 4 décembre 2025**.

L'ordre du jour a été dense : corpo – carrières, mutations- installations, prochain congrès et élections, activité syndicale et mobilisations, ... Les débats ont été riches, les questions nombreuses et nous espérons avoir répondu aux attentes des collègues.

Merci aux collègues présents pour leur enthousiasme et les échanges intéressants. Une dynamique nouvelle se met en place dans l'Ouest. Il nous faudra savoir l'entretenir...

La syndicalisation au SNEP FSU Guyane.

Tu as déjà contacté le SNEP FSU? Tu as déjà cherché une réponse à tes questions sur le site du SNEP FSU ? Tu as déjà assisté à un stage / une formation syndicale / une réunion d'information organisé par le SNEP FSU, en Guyane ou ailleurs?

C'est donc que tu reconnais la pertinence et l'expertise du Syndicat ! Sinon pourquoi faire appel aux élus et représentants du SNEP FSU lorsque tu rencontres une difficulté ?!...

Le syndicat a les moyens de fonctionner grâce aux syndiqués ! Si nous sommes disponibles pour vous répondre c'est parce que des collègues se syndiquent et jouent le jeu du COLLECTIF !

Se syndiquer c'est faire preuve de solidarité, c'est s'unir pour être plus fort ! Ta syndicalisation nous permet d'avoir du temps pour agir et t'accompagner dans tes démarches administratives, et d'avoir des fonds pour organiser nos événements.

Pour bénéficier du crédit d'impôt de 66%, syndique-toi avant le 31 décembre 2025.

Alors nous comptons sur toi comme tu peux compter sur nous en cas de problème !!

CONGRES ACADEMIQUE SNEP FSU Guyane

Il se déroulera les LUNDI 26 et MARDI 27 janvier 2026 à ROURA.

Le bulletin académique **SPECIAL CONGRES** du SNEP FSU Guyane a été distribué à tous nos collègues adhérents.

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES POUR PARTICIPER AU CONGRES.

Une inscription au plus tôt nous permet d'organiser toute la logistique afférente (réservation de la salle **escalade et de l'encadrement** nécessaire selon le nombre de personnes, réservation **des logements** sur place pour les collègues éloignés, Kourou, Sinnamary, Iracoubo, Mana, St Laurent, Apatou, St Georges, Camopi, et les collègues du fleuve Maroni), réservation **des repas** pris en charge par le SNEP Guyane, ...

A l'intérieur du bulletin académique que chaque syndiqué a reçu :

- ⇒ le bilan d'activités de la dernière période 2021-2025 du SNEP FSU Guyane : actions menées, victoires, et perspectives pour la prochaine période de 3 ans.
- ⇒ Le bilan financier 2021-2025 : recettes / dépenses / Nombre de syndiqués
- ⇒ La liste présentée par le bureau académique sortant. Liste UNITE ACTION

JE VOTE POUR QUOI ?

Chaque syndiqué est appelé à se prononcer sur :

- **Les bilans d'activité.** NATIONAL et ACADEMIQUE. Pour / Contre / Abstention
- **Les bilans financiers.** NATIONAL et ACADEMIQUE. Pour / Contre / Abstention
- **Les listes présentées.** NATIONAL et ACADEMIQUE. Pour / Contre / Abstention

Une participation MASSIVE des syndiqués donnera évidemment davantage de poids aux représentants syndicaux lors de leurs différentes audiences face à l'administration et aux collectivités !

Vous pourrez également voter le JOUR du congrès académique.

LORS DE CE CONGRES nous échangerons, nous débattrons sur l'outil SNEP, sur les mandats spécifiques à la Guyane qui seront portés au niveau national, sur la ligne que doit suivre le SNEP pour améliorer la défense de la discipline, des conditions d'enseignement et d'apprentissage, et la défense des personnels. **VENEZ ENRICHIR LE DEBAT AVEC NOUS !**

Si tu te syndiques entre aujourd'hui et la date du congrès tu pourras bien entendu PARTICIPER au congrès / stage escalade et VOTER.



CONVOCATION ET COUPON REPONSE EN DERNIERES PAGES DE CETTE LETTRE INFO

EPS. RECOURS SUR AVIS SUITE A UN RDV DE CARRIERE

La CAPA de recours pour contestation des avis suite aux RDV de carrière était dans un premier temps programmée le 01 décembre 2025. Les élus du SNEP FSU Guyane ont reçu la convocation et la liste des cas à traiter.

 **SURPRISE :** *aucun des 2 collègues EPS ayant fait un recours n'apparaît sur cette liste du rectorat.* Aussitôt le **SNEP FSU Guyane** intervient auprès de l'administration pour s'étonner et s'informer de la situation. Le rectorat affirme dans un premier temps ne pas avoir reçu les dossiers évoqués. **HEUREUSEMENT** les collègues ont mis en copie le SNEP FSU Guyane et ont communiqué leurs courriers et pièces du dossier ! Le rectorat finit par annoncer qu'ils doivent faire des recherches !

⇒ La CAPA est donc reportée à une date ultérieure !



D'où l'importance de TOUJOURS nous envoyer le double de tous vos courriers, recours, etc etc... et de faire confiance au SNEP FSU. **Sans la vigilance du SNEP FSU ce sont 2 dossiers EPS qui seraient passés à la trappe !**

MUTATIONS. RECENSEMENT ACADEMIQUE DES DOSSIERS PACS PROBLEMATIQUES.

L'introduction de l'obligation pour les agents pacsés, de fournir une attestation de **déclaration d'impôts commune** pour bénéficier des bonifications familiales pose de sérieux problèmes à de nombreux collègues et va priver certains des bonifications familiales auxquelles ils et elles ont droit.

Le SNEP FSU se bat contre cette disposition depuis qu'elle est apparue dans le projet de LDG. (Lignes Directrices de Gestion)

Le SNEP FSU est intervenu à plusieurs reprises et a déposé des amendements en CSA-MEN (votés par l'ensemble des Organisation Syndicales) => Les syndicats de la FSU se sont battus jusqu'au bout pour faire évoluer le texte : ils ont réussi à faire réintroduire les RC vers un-e conjoint-e disposant d'une promesse d'embauche.

Néanmoins, le ministère s'entête à exiger un avis d'imposition commune pour justifier du PACS alors que certains participants sont dans l'impossibilité matérielle d'en disposer. Le ministère refuse catégoriquement de revenir sur cette demande en s'appuyant sur deux arguments : l'article L512-19 du code général de la Fonction publique et le fait que cette pièce est exigée pour les autres corps visés par les LDG.

La mobilité étant un élément important de l'attractivité de nos métiers, les syndicats de la FSU veillent à ce que les personnels ne soient pas perdants. Un mouvement basé sur des règles claires et un barème équilibré est la garantie d'un mouvement transparent et de qualité. Hélas, le nombre de postes diminuant en raison des suppressions, le mouvement est de plus en plus sclérosé. Les meilleures règles possibles ne pourront suffire à rendre le mouvement plus fluide et ce ne sont pas les nouvelles suppressions annoncées qui vont arranger les choses. Le SNEP, le SNES et le SNUEP combattent les suppressions de postes et réclament au contraire des créations de postes de titulaires en nombre suffisant pour couvrir les besoins du second degré, y compris en matière de remplacement : c'est la condition sine qua non pour rendre de la fluidité au mouvement et de l'attractivité à nos métiers.

Le SNES, le SNEP et le SNUEP, vont continuer le combat contre cette demande de pièce mais sans certitude aucune d'aboutir à sa suppression.

Si vous êtes concernés par cette situation et que vous risquez d'être privés de vos bonifications familiales en raison de l'impossibilité de fournir une déclaration d'impôts commune merci de vous faire connaître.

<https://lesite.snefpsu.fr/ma-carriere/mutations/mutations-inter/inter-2025-petite-avancee-pour-les-pacse-es-mais-le-compte-ny-est-toujours-pas/>

Semaine de GT et CAPA au rectorat de Guyane

EBION Boris, élu du SNEP FSU Guyane, siège toute cette semaine dans différents GT et CAPA face à l'administration.

Si, d'ailleurs vous souhaitez que votre dossier / situation avance, n'hésitez pas à le contacter, il sera présent au rectorat toute la semaine et sera donc en capacité de rencontrer DRH, DPE2, IA IPR EPS, ... pour traiter votre dossier !

GT RSU : Rapport Social Unique

Le groupe de travail visait à présenter le cadre du RSU en vue du prochain CSA. Le RSU est un document public, fruit de la fusion des instances de dialogue social.

La Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a créé l'obligation d'élaborer chaque année un rapport social unique alimenté par une base de données sociales.

Le Rapport social unique est public et sert de support au dialogue social, la base de données sociales étant accessible aux membres des comités sociaux d'administration (CSA).

Ces données se rapportent à 10 thématiques principales (emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail et amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social et discipline), regroupant 64 rubriques, à présenter selon différents critères (sexe, âge...).

Autour de ces thématiques 39 chapitres ont été retenus sur l'année 2024.

Le dernier rapport social datant de 2020, les services du rectorat sont dans l'incapacité technique d'avoir autant de données à jour en 2025. L'ensemble des données seront envoyés aux OS pour d'éventuelles demandes d'ajouts de données nécessaire. Cela fera l'objet également d'un groupe de travail en F3SCT.

ISG

Suite à un entretien du SNEP-FSU avec la DRH, il nous a été précisé :

- que la mise en paiement des premières fractions de l'ISG se fait en janvier
- que les fractions 2, 3 et 4 seront payées en août

Pour ce faire les dossiers doivent être transmis complets et aux dates exigées sur le fichier de demande.

Les collègues n'ayant pas perçu leur fraction et/ou n'ayant pas eu de réponses à l'adresse

dpe2.titulaires@ac-guyane.fr sur leur dossier peuvent envoyer leur questions à la DRH à l'adresse edith.trochimara@ac-guyane.fr.

GT LDG : Lignes Directrices de Gestion. MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE

Suite à la présentation de l'algorithme pour le mouvement du second degré la FSU a demandé à ce que les phases 3 et 4 concernant l'affinement des affectations entre les vœux larges et vœux précis soient traitées.

L'administration ne semble pas l'avoir fait. Alors que les organisations syndicales le faisaient systématiquement lorsqu'il y avait des CAPA (commissions administratives paritaires académiques) et FPMA (formations administratives paritaires académiques). Ce qui permettait d'améliorer le mouvement.

Il a été bien précisé, que le barème reste le premier discriminant quel que soit l'ordre des vœux, pour le 1^{er} et 2^e degré.

AFFECTATION DES STAGIAIRES 2026

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale menée tambour battant par le Ministère, le SNEP avec la FSU alerte sur la procédure d'affectation des stagiaires.

Déjà floue et inéquitable lors des dernières années, cette procédure d'affectation « nouvelle formule » pour 2026 ne s'annonce pas meilleure... le projet du Ministère, en l'état actuel, a suscité notre colère :

- Disparition du barème, seul le classement au concours serait retenu.
- Traitement arbitraire en cas de taux de pression important sur une académie.
- Mouvement différent entre les stagiaires temps plein et mi-temps et entre les stagiaires des différents concours.

Le SNEP et la FSU, après de multiples interventions, ont déjà obtenu des avancées pour contrecarrer ce projet, notamment sur l'introduction de priorités pour certaines situations (charge de famille, handicap, centre d'intérêt moral/matériel pour les DOM).

Les échanges se poursuivent et nous restons fortement mobilisés pour une transparence de la procédure d'affectation avec l'instauration d'un barème, pour un mouvement unique capable de garantir l'égalité de traitement des lauréats

Les lauréats des concours de recrutement 2026 ne doivent pas faire les frais d'une mise en œuvre trop hâtive de la réforme de la formation initiale et des concours. La profession doit être respectée dès l'entrée dans le métier.

OBSERVATOIRE DE L'EPS

Le SNEP-FSU lance l'Observatoire de l'EPS, une enquête complète, essentielle pour comprendre au plus près la réalité de notre métier et son évolution.

Conditions matérielles, enjeux pédagogiques, reconnaissance professionnelle, rémunération, charge de travail, engagement dans l'établissement ou au sein de l'EPS : chaque réponse compte pour dresser un état des lieux précis et défendre nos revendications.

Plus nous serons nombreuses et nombreux à témoigner, plus notre parole collective aura de poids pour améliorer concrètement nos conditions d'exercice et la place de l'EPS dans le système éducatif. Quelques minutes suffisent pour remplir ce questionnaire, mais son impact sera durable.

Prenez le temps de participer et d'encourager vos collègues à le faire **avant le 31 janvier** : faites entendre votre voix !

<https://lesite.snepfsu.fr/actualites/publications/bulletins-nationaux/articles/lobservatoire-de-leps-a-vous-la-parole/>

ET SI TU N'ES PAS ENCORE CONVAINCU PAR LE SNEP FSU VOICI QUELQUES UNES DES BELLES VICTOIRES OBTENUES GRACE AUX MOBILISATIONS SYNDICALES ET DE LA PROFESSION !



BONNE FIN DE SEMAINE

ET JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUS.



Demande d'autorisation spéciale d'absence

Nom - Prénom :

Établissement :

à Monsieur/Madame le/la Recteur/Rectrice de l'académie de
s/c de (1)

Monsieur/Madame le/la Recteur/Rectrice,

J'ai l'honneur de solliciter une autorisation spéciale d'absence afin de participer au congrès académique du SNEP FSU Guyane qui se déroulera

le 26 janvier et 27 janvier 2026, de 8h à 17h

A ROURA

Vous trouverez ci-dessous la convocation que m'a adressée le SNEP FSU.

Date et signature :

(1) Préciser : « Proviseur-e du Lycée.... » ou « Principal-e du Collège.... »



A, le 2025

Section syndicale de GUYANE

Syndicat National de l'Education Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

N'oubliez pas d'inscrire vos coordonnées avant de
remettre cette convocation à votre chef-fe
d'établissement

CONVOCATION

Conformément aux articles R214-38, R214-39, R214-40 et R214-41 du Code général de la Fonction publique, les autorisations spéciales d'absence sont obtenues de plein droit et doivent être déposées (accompagnées de la convocation) auprès du/de la chef-fe de service ou d'établissement au moins trois jours à l'avance.

Cher-e collègue,

Tu es prié-e de bien vouloir assister au congrès académique qui se tiendra les:

26 et 27 janvier 2026

Début des travaux :	26/01/26	à partir de 8 heures
Fin des travaux :	27/01/26	à 17 heures

A ROURA

Ordre du jour :

- Adoption des bilans d'activités et financiers
- Réflexion sur les thèmes du congrès national et adoption de mandats académiques.

Nous comptons sur ta présence.

Bien cordialement.

Signature et fonction



COUPON REPONSE

CONGRES ACADEMIQUE. ROURA

LUNDI 26 ET MARDI 27 JANVIER 2026

NOM :

PRENOM :

STATUT :

ETABLISSEMENT ET COMMUNE:

NUM DE TEL :

• **JE PARTICIPE AU CONGRES**

LUNDI 26 OUI NON

MARDI 27 OUI NON

• **JE PARTICIPE A L'ACTIVITE ESCALADE :**

LUNDI 26 OUI NON

MARDI 27 OUI NON

• **JE SOUHAITE ETRE LOGE LA NUIT DU DIMANCHE 25** OUI NON

• **JE SOUHAITE ETRE LOGE LA NUIT DU LUNDI 26** OUI NON

• **REPAS SUR PLACE : LUNDI 26 **MIDI**** OUI NON

• **REPAS SUR PLACE : MARDI 27 **MIDI**** OUI NON

REMARQUES EVENTUELLES :